

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06692 Numéro SIREN : 819 723 768 Nom ou dénomination : A.D.I.M.(Assistance Dépannage Installation Maintenance)

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2021 sous le numéro de dépôt 37103

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Bilan Certifié Conforme
DGFIP N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise <u>ADIM</u>										Néant ☐ *																	
Adresse de l'entreprise <u>8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY</u>																											
SIRET		8	1	9	7	2	3	7	6	8	0	0	0	5	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1		2		Durée de l'exercice précédent *				1		2													
												Exercice N clos le															
												13				1		2		2		0		2		0	
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																					
		Autres *		014		016																					
	Immobilisations corporelles *		028	8 218	030	3 906			4 312																		
	Immobilisations financières * (1)		040	4 719	042				4 719																		
	Total I (5)		044	12 937	048	3 906			9 031																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																					
		Marchandises *		060		062																					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	465	066				465																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	44 493	070			44 493																		
		Autres * (3)		072	34 439	074			34 439																		
	Valeurs mobilières de placement		080		082																						
	Disponibilités		084	118 685	086				118 685																		
	Charges constatées d'avance *		092	742	094				742																		
	Total II		096	198 824	098				198 824																		
	Total général (I + II)		110	211 762	112	3 906			207 855																		
PASSIF												Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120						5 000																		
	Écarts de réévaluation		124																								
	Réserve légale		126						500																		
	Réserves réglementées *		130																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131																								
	Report à nouveau		134						24 979																		
	Résultat de l'exercice		136						(22 591)																		
	Provisions réglementées		140																								
	Total I		142						7 887																		
Provisions pour risques et charges		Total II	154																								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						132 000																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166						37 406																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		774				30 562																		
	Produits constatés d'avance		174																								
	Total III		176						199 968																		
Total général (I + II + III)		180						207 855																			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		1 289																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2021

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ADIMNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	12 477	462		464	7 005	466	5 472				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 481	472	1 265	474		476	2 746				
Immobilisations financières		480	6 775	482	24	484	2 080	486	4 719				
TOTAL		490	20 733	492	1 289	494	9 085	496	12 937				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations, dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	8 212	552	1 497	554	7 005	556	2 703		
	Autres immobilisations corporelles	560	950	562	253	564		566	1 203		
TOTAL		570	9 162	572	1 750	574	7 005	576	3 906		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Materiel de trans									

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1	7 005	7 005						
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 7 005	580 7 005	582	584	586	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % ①	579		Régularisations	590	583	595	
TOTAL					596	585	597	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ADIM								Néant ☐ *																																																																																																															
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																							
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																														
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																															
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																															
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																															
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																															
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																															
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																															
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																															
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																															
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																															
<table border="1"> <tr> <td colspan="5">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="5">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="4">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agen- cements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisa- tions corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="5">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="5"></td> <td colspan="5">780</td> </tr> </table>										B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Dotations		Reprises							Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Terrains	710		715		2					Constructions	720		725		3					Inst. techniques mat et outillage	730		735		4					Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		5					Matériel de transport	750		755		6					Autres immobilisa- tions corporelles	760		765		7					TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																		
	Dotations		Reprises																																																																																																																				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																	
Terrains	710		715		2																																																																																																																		
Constructions	720		725		3																																																																																																																		
Inst. techniques mat et outillage	730		735		4																																																																																																																		
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		5																																																																																																																		
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																		
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765		7																																																																																																																		
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																		
					780																																																																																																																		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																	
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter																																																																																																																					
Déficits imputés		983																																																																																																																					
Déficits reportables		984																																																																																																																					
Déficits de l'exercice		960		34		472																																																																																																																	
Total des déficits restant à reporter		970		34		472																																																																																																																	
IV DIVERS																																																																																																																							
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																															
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325																																																																																																															
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327																																																																																																															
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																															
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326																																																																																																															
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																															
Montant de la TVA collectée								374																																																																																																															
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378																																																																																																															
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																															
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																															
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																															

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise:ADIM..... Néant ☐*

Exercice ouvert le: ...01/01/2020... et clos le:31/12/2020..... Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *: 376 4,00

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108 443 570

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges 105

TOTAL 1 106 443 570

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115 8

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues 113 13 000

Variation positive des stocks 111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée 116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144 13 008

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats 121 212 326

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125 126 047

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146 28 852

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148 3 470

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152 370 695

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137 85 883

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117 85 883

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020 ☒ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 443 570 Effectifs au sens de la CVAE * 023 4,00

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 0 1 / 0 1 / 2 0 2 0 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0

Date de cessation / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 1 9 7 2 3 7 6 8

Dénomination de l'entreprise

ADIM

Adresse (voie)

8 AVENUE HENRI BARBUSSE

Code postal

93000

Ville

BOBIGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LEVY Prénom(s) BENJAMINNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 03/01/1985 N° Département 75 Commune PARIS Pays FRANCEAdresse : N° 6 Voie RUE DES COURONNESCode Postal 75020 Commune PARIS Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 202

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31/12/2020

SIREN

8 1 9 7 2 3 7 6 8

Dénomination de l'entreprise

ADIM

Adresse (voie)

8 AVENUE HENRI BARBUSSE

Code postal

93000

Ville

BOBIGNY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD
2021

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:												
ADIM 8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY													
SIRET	Mel : contactadimpro@gmail.com												
8	1	9	7	2	3	7	6	8	0	0	0	5	0
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:											

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Activités spécialisées de design	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	34 472
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE
---	-----	---	-----	--	------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
CONCILIO 55 BIS BOULEVARD DE STRASBOURG 94130 NOGENT SUR MARNE Tél: 01.45.17.00.00	Tél:
CGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Date: 12052021 Lieu: BOBIGNY
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président BENJAMIN LEVY
	Signature:
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	10 545	payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i	10 545			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)		10 545		

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	
BENJAMIN LEVY	100	2020						
6 RUE DES COURONNES 75020 PARIS								

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise ADIM
Adresse 8 AVENUE HENRI BARBUSSE 93000 BOBIGNY

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	EL AKRAB AHMED OUVRIER	Lieu Dit LE CHAMP FOURMI 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE
2	HENOT LUDOVIC EMPLOYE POLYVALENT	6 B RUE EDOUARD BRANLY 49100 ANGERS
3	DEFOIS FRANCK EMPLOYE POLYVALENT	LIEU DIT LES VIGNEAUX 49700
4	BOUBAHRI MOEZ OUVRIER	6 ALLEE DU TAILLIS 49480 SAINT SYLVAIN D'ANJOU
5	HEDIA HEDI EMPLOYE POLYVALENT	14 RUE DES GATS 49100 ANGERS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	23 585			23 585				23 585
2	20 993			20 993				20 993
3	18 929			18 929				18 929
4	11 872			11 872				11 872
5	9 028			9 028				9 028
6								
7								
8								
9								
10								
**	84 407			84 407				84 407

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		380
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		2 188
Total		2 568

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2020 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	86 975	- de l'exercice . 2020 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	48 885	- de l'exercice précédent ⑩	5 993
Nom et qualité du signataire <u>BENJAMIN LEVY</u> <u>Président</u>		À <u>BOBIGNY</u> , le <u>12/05/2021</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2021	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468	
<i>(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit		
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI								
	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI				Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention			
Total								
3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total								

A.D.I.M
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 5.000€
Siège social : 8 Avenue Henri Barbusse
93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 819 723 768

PROCES VERBAL DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES
DU 27 JUILLET 2021

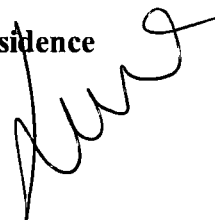
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
De l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'assemblée Générale approuve la proposition du président, et décide d'affecter le déficit de 22 591 € de la manière suivante :

Une somme de 22 591 € intégralement reporté au compte "Report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La Présidence

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' or 'N' followed by a long horizontal stroke.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A.D.I.M
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 5.000€
Siège social : 8 Avenue Henri Barbusse
93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 819 723 768

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les actionnaires sur la base du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

Les actionnaires donnent quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

A.D.I.M
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 5.000€
Siège social : 8 Avenue Henri Barbusse
93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 819 723 768

TROISIEME DECISION

L'assemblée Générale approuve la proposition du président, et décide d'affecter le déficit de 22 591 € de la manière suivante :

Une somme de 22 591 € intégralement reporté au compte "Report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

Les actionnaires déclarent qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le Président actionnaire a dressé et signé le présent procès-verbal.

A.D.I.M
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 5.000€
Siège social : 8 Avenue Henri Barbusse
93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 819 723 768

TEXTE DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES
DU 27 JUILLET 2021

PREMIERE DECISION

Les actionnaires, sur la base du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

Les actionnaires donnent quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

TROISIEME DECISION

L'assemblée Générale approuve la proposition du président, et décide d'affecter le déficit de 22 591 € de la manière suivante :

Une somme de 22 591 € intégralement reporté au compte "Report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

Les actionnaires déclarent qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

A.D.I.M
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 5.000€
Siège social : 8 Avenue Henri Barbusse
93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 819 723 768

CINQUIEME DECISION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique Président a dressé et signé le présent procès-verbal

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses dirigeants, ou d'autres sociétés dans lesquelles le dirigeant exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Nous vous précisons qu'aucune convention nouvelle visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

La Présidence

A.D.I.M
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 5.000€
Siège social : 8 Avenue Henri Barbusse
93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 819 723 768

RAPPORT DE GESTION
Établi par Le Président
Et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
Du 27 JUILLET 2021

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous avons établi ce rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

A.D.I.M
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 5.000€
Siège social : 8 Avenue Henri Barbusse
93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 819 723 768

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice en cours, nous espérons faire progresser notre Chiffre d'Affaires.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 443 570 €.

- Le montant des traitements et salaires est de 97 007 € pour l'exercice 2020.
- Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux est de 12 697 €.
- Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 487 343 €.
- Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 22 297 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, et de l'impôt sur le bénéfice, l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par un déficit de 22 591 €.

A.D.I.M
Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 5.000€
Siège social : 8 Avenue Henri Barbusse
93000 Bobigny
RCS BOBIGNY 819 723 768

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 22 591 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Une somme 22 591 € intégralement reporté au compte "Report à nouveau".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que durant les trois derniers exercices aucun dividendes n'a été distribué.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPPEMENT

Néant

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

PRISES DE PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DES FILIALES

Néant

La Présidence